COMMUNE DE WINGERSHEIM

Département du Bas-Rhin Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 22 mai 2014

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2014

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 12

Présents : SPITZER François - ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine - KOESSLER Michèle -

FRITSCH Christelle - FUCHS Albert - FUCHS Didier - LAPP Sébastien - MEYER

Isabelle - REMOND Xavier - WOLFF Jennifer

Absents excusés: BURGER Sylvie - GANTZER Pierre - UGE Brigitte

DCM 45-2014

2 - Urbanisme

2.3 - Droit de préemption urbain

Levée d'un pacte de préférence – Cabinet médical SCHOENHENTZ

Lors de la vente du 23 mai 2012 du terrain rue du Stade cadastré section 4 n° 218/86 d'une superficie de 8,83 ares aux époux SCHOENHENTZ pour la construction d'un Cabinet Médical, la Commune avait fait inscrire au Livre Foncier un pacte de préférence en cas de revente du bien par les propriétaires.

Pour compléter le pôle médical par un cabinet de kinésithérapie, les propriétaires cèdent donc maintenant 4,13 ares – section 4 n° 224/86 – à la SCI MAMAJO. Le permis de construire a été accordé le 23 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités et des conditions de cette vente :

- LÈVE le pacte de préférence sur la parcelle référenciée Section 4 n° 224/86 ares d'une superficie de 4,13 ares
- AUTORISE ainsi la revente partielle par les époux SCHOENHENTZ du terrain à la SCI MAMJO
- RENOUVELLE le pacte de préférence sur le bien cédé
- AUTORISE le Maire à intervenir dans l'acte de cession entre les partis.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 46-2014

3 - Domaine et patrimoine

3.2 - Aliénation

Compromis de vente avec la Société « Les Volets Bleus »

Le Conseil Municipal,

- VU la politique en matière d'accueil et d'hébergement des personnes âgées ;
- VU l'accord de principe du Conseil Municipal pour la cession d'une emprise de l'ancien stade de football pour la construction de résidences seniors ;
- VU le permis de construire accordé à cet effet à M. HAUTCOEUR Philippe en date du 21 mai 2012;

- VU l'évolution du projet notamment par la construction de garages nécessitant d'agrandir l'emprise foncière ;
- VU la concertation avec les élus avec présentation des objectifs et du projet en date du 15 novembre dernier ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 69-2013 en date du 3 décembre 2013 approuvant les orientations concernant la réalisation d'une Maison des Seniors et confirmant le prix de cession de 145.000 €

et après en avoir discuté :

- AUTORISE le Maire à signer un compromis de vente à durée limitée avec la Société
 « Les Volets Bleus » aux conditions restrictives suivantes :
 - Durée de validité du compromis : 6 mois
 - Surface: 35,74 ares
 - > Prix: 145.000 €
 - Objet : Construction d'une Résidence Seniors conformément au permis de construire du 21 mai 2012 prorogé le 2 avril 2014.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 47-2014

7 - Finances Locales

7.3 - Emprunts

Demande d'un prêt de 400.000 € auprès de la CCM La Vallée

Le Maire rappelle les investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier en matière d'acquisitions foncières et d'aménagement de voirie. Il souligne que le financement des opérations nécessite le recours à un emprunt et informe les élus des propositions bancaires.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-22 du CGCT;

VU le budget primitif 2014;

VU les investissements lancés pendant l'année 2014 ;

VU les différentes propositions réceptionnées

et après en avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- DÉCIDE de réaliser un prêt de 400.000 € auprès de Caisse du Crédit Mutuel LA VALLÉE 34 rue du Gal Leclerc à MOMMENHEIM aux conditions suivantes :
 - Prêt à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois avec une marge de 1,60 soit un taux à la date de la présente décision de 1,917 %
 - Durée 15 ans
 - Remboursement trimestriel
 - Commission 0.10 %
 - Décaissement partiel dès signature du contrat et du solde avant le 31 décembre 2014
 - Possibilité de remboursement anticipé sans indemnité
- AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

(adoptée à l'unanimité)

.../...

5 - Institutions et vie politique

5.8 - Décision d'ester en justice

Autorisation d'ester en justice – Contentieux CHANTELOT

Le Maire informe les élus que Mme CHANTELOT Mayalen a déposé une déclaration préalable pour transformer les bâtiments sis à l'angle de la rue des Cerises et de la rue de la Victoire (anciennement garage Louis MEYER) pour en faire une pension à chevaux (10 boxes). Sur avis du service instructeur, il a fait opposition au dossier par arrêté du 3 mars 2014. Mme Mayalen CHANTELOT a donc saisi un avocat pour contester cette décision.

La Commune a donc saisi son assureur ainsi que son avocat pour répondre au recours gracieux formulé par le Cabinet d'Avocats ADVEN Place du Corbeau à STRASBOURG.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- CONSTATE la parfaite concordance des services de l'Etat avec la décision du Maire
- APPROUVE le dossier de défense engagé
- AUTORISE le Maire à ester en justice le cas échéant.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 49-2014

1 - Commande publique

1.1 - Marché public

Demande de branchement au réseau gaz naturel de l'ÉGLISE

Le Conseil Municipal,

VU la signature de la délégation de service public avec la Sté Réseau GDS en date du 13 mai 2014;

VU les travaux de voirie actuels de la rue de la Libération et du parvis de l'église ;

Considérant qu'il serait judicieux de profiter de cette nouvelle énergie au cas où le Conseil de Fabrique décidait de changer de mode de chauffage de l'église ;

Considérant l'offre de branchement de Réseau GDS

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de branchement au réseau gaz pour un montant de 1.100 € HT
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce administrative s'y rapportant.

(adoptée à l'unanimité)

Pour extrait conforme Le Maire : FREUND Bernard